

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles**

### **Rapport**

Étude détaillée du projet de loi n° 4 – Loi modifiant la Loi  
visant la régularisation et le développement d'abattoirs de  
proximité

(Texte adopté avec un amendement)

Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2012

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
n° 286-20121128

---

QUÉBEC

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE, LE MARDI 27 NOVEMBRE 2012.....	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE .....	2
REMARQUES FINALES .....	3

### ANNEXE

#### I. Amendement adopté

Séance du mardi 27 novembre 2012

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 4 – Loi modifiant la Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité (Ordre de l'Assemblée le 21 novembre 2012)

Membres présents :

M. Paradis (Brome-Missisquoi), vice-président

M. Billette (Huntingdon)

M. Gendron (Abitibi-Ouest), ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

M. Martel (Nicolet-Bécancour), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation

M. McKay (Repentigny)

M. Morin (Côte-du-Sud), porte-parole de l'opposition officielle en matière de transformation alimentaire

M<sup>me</sup> Richard (Îles-de-la-Madeleine) en remplacement de M. Trottier (Roberval)

M. Trudel (Saint-Maurice)

Autre participant :

M<sup>e</sup> Pascal Renaud, Direction des affaires juridiques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

---

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 15 h 24, M. Paradis (Brome-Missisquoi) déclare la séance ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission du remplacement.

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Gendron (Abitibi-Ouest), M. Morin (Côte-du-Sud) et M. Martel (Nicolet-Bécancour) font des remarques préliminaires.

## ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Articles 3 à 5 : Les articles 3 à 5 sont adoptés.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Articles 8 à 11 : Les articles 8 à 11 sont adoptés.

Article 12 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Renaud de prendre la parole.

Après débat, l'article 12 est adopté.

Article 13 : L'article 13 est adopté.

Article 14 : Un débat s'engage.

À 16 h 51, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 17 h 03, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 14.

Articles 15 à 17 : Les articles 15 à 17 sont adoptés.

Article 14 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 14 suspendue précédemment.

M. Gendron (Abitibi-Ouest) propose l'amendement coté Am 1 (annexe 1).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 14, amendé, est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Paradis (Brome-Missisquoi) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

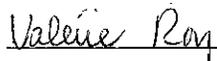
### **REMARQUES FINALES**

M. Gendron (Abitibi-Ouest), M. Billette (Huntingdon) et M. Martel (Nicolet-Bécancour) font des remarques finales.

À 17 h 20, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



Valérie Roy



Marie Bouillé

VR/cv

Québec, le 27 novembre 2012

**ANNEXE I**

**Amendement adopté**

**AMENDEMENT**

**PROJET DE LOI N° 4**

**Loi modifiant la Loi visant la régularisation et  
le développement d'abattoirs de proximité**

**ARTICLE 14**

A L'ARTICLE 14, SUPPRIMER DANS  
L'ARTICLE 42 QUI Y EST PROPOSÉ, LE  
DEUXIÈME ALINÉA.

**COMMENTAIRES**

Adopté  
me